



Invalidité 1ere ou 2eme catégorie

Par mormamoro

Bonjour, je viens de recevoir aujourd'hui une convocation par le médecin conseil de la CPAM, je sais que je vais être reconnu en invalidité mais ne sait pas encore qu'elle catégorie.

Ma question est la suivante si je suis reconnue en 1ere catégorie cela veut dire que je suis apte à reprendre le travail, dans le cas ou je refuse quels sont mes droits.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement